



VAL DE CHALVAGNE

COMMUNE DE VAL DE CHALVAGNE



30/2017

LE MOT DU MAIRE

Mesdames, Messieurs, Chers Ami(e)s

Les budgets de la commune ont été votés sans augmentation des taxes communales comme vous pourrez le lire dans la page suivante, malgré les baisses de dotation de l'état. Le tarif de l'eau et de l'assainissement est lui aussi inchangé depuis 2013. Le programme des travaux prévus sera revu en fonction de nos possibilités financières avec un effort particulier sur les bassins d'eau potable et les traitements UV (Ultra Violet).

La nouvelle communauté de communes ALPES PROVENCE VERDON « Sources de Lumières » se met en place, Serge Prato a été élu président. La commune de Val De Chavagne est représentée dans la commission eau et assainissement et dans la commission tourisme.

Malheureusement, sur nos impôts la part réservée à la communauté de communes va être lissée sur 13 ans pour que les taux soient les mêmes sur tout le territoire de la nouvelle communauté de communes. Pour la taxe d'habitation nous sommes à 1.76% et nous atteindrons à terme 8.34%, pour le foncier bâti de 2.67% à 13.02 % , pour le foncier non bâti de 7.13 % à 26.75 % et pour la CFE de 2.88 % à 15.22 % . Les taux maximum seront atteints dans 13 ans si des augmentations supplémentaires ne sont pas votées.

Souhaitons simplement qu'il y ait un retour de services pour les petites communes.

Je vous souhaite , à vos familles et à vous de passer un excellent été et j'espère que nous pourrons nous rencontrer lors des fêtes et des manifestations qui auront lieu sur la Commune .

Christian GATTI— Maire

DENOMINATION DES VOIES ET NUMEROTATION



Comme le veut la réglementation toutes les voies et chemins de la commune ont été dénommés.. La numérotation va être effective. Nous avons collaboré avec la POSTE pour ce dossier.

Les arrêtés de dénomination des voies et rues, et des numérotations des maisons ont été pris et ont été envoyés aux organismes officiels.

Tous les habitants vont être informés individuellement par la poste.

Cette réglementation permettra une géo localisation de l'ensemble des habitations et aidera les services concernés : urgences, pompiers, gendarmerie, livreurs, de se repérer beaucoup plus facilement pour trouver les usagers concernés.

Les panneaux de rues et les numéros ont été réalisés par l'association Esatitude (ADAPEI) à la Roquette sur Siagne. Ils sont très beaux, très bien faits. Nous les en remercions.



Sommaire :

- *Le mot du Maire*
- *Infos budgets*
- *La nouvelle intercommunalité*
- *Histoire de la Commune*
- *Infos Fêtes et Travaux*
- *Saisine par Voie Electronique*
- *Stage informatique*

VOTE DES BUDGETS SANS AUGMENTATION DE FISCALITE

Les budgets ont été votés à l'unanimité, sans augmentation des taxes, inchangées depuis 2013.

BUDGET GENERAL M14, il s'équilibre comme suit :

en fonctionnement : dépenses et recettes 226 564 €

en investissement : dépenses et recettes 66 611 €.

BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT M40 : il s'équilibre comme suit :

en fonctionnement : dépenses et recettes 77 481 €

en investissement : dépenses et recettes 86 330 €

Sans aucune augmentation pour cette année et ce depuis 2013

SPANC : Il s'équilibre comme suite :

en fonctionnement dépenses et en recettes : 3 365 €

TARIF :

Aucune augmentation non plus pour l'eau et l'assainissement :

EAU POTABLE 160 €/AN ASSAINISSEMENT 90 €/AN

CCAS : les documents budgétaires ont été votés à l'unanimité. Pour le budget il s'équilibre comme suit : en fonctionnement dépenses et recettes : 1 908 €.

Tous nos remerciements à Yvette, Marie-Line et Christiane, qui se sont occupées des cadeaux de Noël pour la plus grande satisfaction des petits et des grands.

ELECTIONS LEGISLATIVES

DIMANCHE 11 JUIN 2017 DE 8H A 19H

DIMANCHE 18 JUIN 2017 DE 8H A 19H

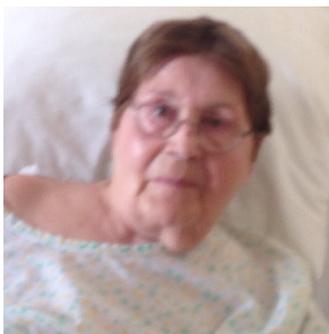
RESULTAT DES ELECTIONS PRESIDENTIELLES :

Inscrits : 92—votants : 71—exprimés : 58 (blancs et nuls : 13)

MACRON EMMANUEL : 40

LE PEN MARINE : 18

ANNIVERSAIRE



Castellet-Saint-Cassien

Nous souhaitons un joyeux anniversaire à Mme Monique BARREAU pour ses quatre-vingt-dix ans.

Toutes nos félicitations.

NOUVELLE COMMUNAUTE DE COMMUNES : Alpes Provence Verdon « Sources de Lumière » siège social à Saint-André-les-Alpes depuis le 1er Janvier 2017

La première réunion s'est tenue en Janvier 2017. Elle a permis l'élection du président et des vice-présidents : les 60 représentants des 41 communes de la nouvelle communauté de communes "**Alpes Provence Verdon, Sources de lumières**", étaient réunis à la salle polyvalente de Saint André les Alpes, siège de la CCAPV, pour élire le Président, les vices présidents et les membres du bureau. Après l'introduction



faite par l'ancien président de la CC du Teillon **Ludovic Mangiapia**, le début de séance a été présidé par M. **Jean Ballester**. L'appel des participants était effectué par le Directeur des services de la CCAPV **Bernard Molling**, qui déclarait le quorum totalement atteint et expliquait le déroulé de l'élection du Président : l'appel à candidature, la distribution des dossiers, la désignation des assesseurs et du secrétaire de séance. **Serge Prato et Jean Mazzoli** s'étant déclarés candidats à la Présidence, le vote était organisé par groupes de 5 pour éviter l'affluence devant les isoaloirs. A l'issue du vote, le dépouillement désignait Serge Prato Président avec **36 voix contre 22 voix** pour Jean Mazzoli et 2 bulletins blancs. Le nouveau Président élu prenait aussitôt ses fonctions après avoir félicité le deuxième candidat. Les premiers mots de Serge Prato en tant que Président ont été : "**Je mesure la confiance que vous me portez en m'élisant Président et je mesure la tâche qui m'attend, et je remercie les personnels administratifs qui ont travaillé d'arrache pied vu le délai très court imposé**". Le nombre de 15 vice-présidents a été validé par l'ensemble des délégués, ce nombre permettrait d'arriver à une bonne représentation des différentes structures géographiques du vaste périmètre de la CCAPV, ce dernier couvrant le quart de la superficie du département.

Jean Mazzoli a été élu premier vice président avec 38 voix au deuxième tour, Jean Pierre Terrien, maire de Castellane s'étant retiré après le premier tour.

Mme **Odile CAPON**, conseillère communautaire de Castellane est élue 2ème vice-présidente,

Mme **Magali SURLE GIRIEUX**, conseillère communautaire de Colmars-les-Alpes est élue 3ème vice-présidente,

Mme **Marie-Christine CESAR**, conseillère communautaire d'Entrevaux est élue 4ème vice-présidente,

M. **Frédéric CLUET**, conseiller communautaire de Peyroules est élu 5ème vice-président,

M. **Jean-Louis CHABAUD**, conseiller communautaire de Barrême est élu 6ème vice-président,

Mme **Marie-Annick BOIZARD**, conseillère communautaire d'Allos est élue 7ème vice-présidente,

M. **Maurice LAUGIER**, conseiller communautaire de Saint-Benoît est élu 8ème vice-président,

M. **Claude CAMILLERI**, conseiller communautaire de Castellet-les-Sausses est élu 9ème vice-président,

M. **Christophe IACOBBI**, conseiller communautaire d'Allons est élu 10ème vice-président,

M. **Thierry OTTO BRUC**, conseiller communautaire de Thorame-Haute est élu 11ème vice-président,

Mme **Marion COZZI**, conseillère communautaire d'Annot est élue 12ème vice-présidente,

Mme **Michèle BIZOT-GASTALDI**, conseillère communautaire de La Palud sur Verdon est élue 13ème vice-présidente,

M. **Alain DELSAUX**, conseiller communautaire de La Mure-Argens est élu 14ème vice-président,

M. **Thierry VIALE**, conseiller communautaire de Clumanc est élu 15ème vice-président.

DEUX MARINS REMARQUABLES DE LA FAMILLE DE GLANDEVES



Autrefois les fils cadets des familles nobles n'avaient d'autre choix que le métier des armes ou la prêtrise: seul le fils aîné héritait du titre de noblesse, du château et des terres. Les Glandevès, **seigneurs de Castellet-Saint-Cassien** ont fourni plus de quatre-vingts chevaliers à l'Ordre de Malte; ils étaient à la fois moines et militaires (marins). Cet ordre religieux voulait rassembler la fine fleur de la noblesse européenne au service de l'Eglise. Il fallait prouver 4 quartiers de noblesse pour être admis, très jeune, dans cet ordre prestigieux.

Parmi tous ces Glandevès, chevaliers de Malte, deux se sont particulièrement illustrés, au temps de Louis XV .

Le premier est Pierre André de Glandevès né au château de Castellet-Saint-Cassien en 1689. A treize ans, il intégra les « gardes de la marine » à Toulon. A cette époque, on était considéré adulte dès la fin de l'enfance. La période que nous appelons « l'adolescence » et son cortège de problèmes était totalement inconnue. Pendant cinquante ans, celui que l'on appelait « le chevalier de Glandevès » navigua sur les vaisseaux du roi en Méditerranée et en Amérique. Il gravit tous les échelons et devint chef d'escadre en 1752. Il avait alors cinquante ans de service. L'Ordre de Malte lui attribua une « commanderie » la même année: après de nombreuses années de service, les chevaliers les plus méritants se voyaient attribuer l'une des très nombreuses propriétés de l'Ordre, ce qui faisait d'eux de riches seigneurs terriens, avec le titre de « commandeur ».

Le Commandeur de Glandevès commanda la marine à Toulon jusqu'en 1760 et reçut le titre honorifique de « Bailli » octroyé par le grand maître de l'Ordre de Malte en 1761. Il mourut en 1764, unanimement regretté, estimé et aimé de tous les officiers et marins provençaux.

Son frère cadet, François de Glandevès, né à Entrevaux en 1696 fut reçu chevalier de Malte à 16 ans. Il commença par servir sur les galères jusqu'à leur suppression. Il devint Inspecteur Général des troupes de la marine à Toulon puis il commanda la marine à Marseille où il a beaucoup vécu. Devenu chef d'escadre à 71 ans, il avait 52 ans de service. Lui aussi reçut une commanderie de l'Ordre de Malte, à Raissac, dans l'Aude, et le titre de « Bailli grand croix de Malte ». Choiseul, ministre de Louis XV qui réorganisa l'armée et la marine, l'appela à la cour pour le consulter, ce qui montre en quelle estime on le tenait. Mais il n'y resta pas, il n'était pas fait pour cette vie de courtisan: sa vie c'était le port de Marseille où il décéda à quatre-vingt ans, lui aussi très regretté des marins et des Marseillais.

Les deux frères Glandevès avaient beaucoup de neveux marins dont certains parvinrent aux plus hauts grades. Cette famille de Haute Provence domina dans deux villes: Marseille et Toulon et tint son rang à Aix, Capitale de la Provence, pendant tout le XVIII^{ème} siècle.

D'après « la Provence au service du Roi - Officiers des vaisseaux et des galères » de Frédéric d'Agay (2011)

Fernande GRAC

Un grand merci à Fernande qui nous régale de ses textes sur l'histoire de notre commune

FETES SUR VAL DE CHALVAGNE

PROGRAMME DES FETES DE VAL DE CHALVAGNE

FETE DE VAL DE CHALVAGNE : CASTELLET-SAINT-CASSIEN

SAMEDI 8 JUILLET 2017 - soirée pan-bagnat , suivi « Les petits cabinets de province »—spectacle plein d'humour—(Serge Arnaud—avec la Cie hou ben vaille)

DIMANCHE 9 JUILLET 2017 - repas , animation diverses, conférence M. JL FONTANA « Entre France et Savoie la frontière définie et abornée » et orchestre philarmo-nique.

FETE DE LA SAINT-NICOLAS - à Villevieille

SAMEDI 5 AOUT ET DIMANCHE 6 AOUT 2017 (courses enfants et adultes, concours de boules, animations diverses)

FETE DE LA SAINT-LAURENT – à Castellet-Saint-Cassien

SAMEDI 12 AOUT 2017 - Repas (aioli), musiciens –conférence de Mme Fernande GRAC

HORAIRES DES MESSES SUR LA COMMUNE DE VAL DE CHALVAGNE

LE CHAMP : (Messe du 1^{er} Mai)

MESSE LE 29 AVRIL 2017 à 11 H30 CHAPELLE SAINT JOSEPH

CASTELLET-SAINT-CASSIEN :

RASSEMBLEMENT DES PAROISSIENS DU SECTEUR ANNOT-ENTREVAUX AVEC PIQUE NIQUE SUR PLACE ORGANISE PAR M.LE CURE RIGAUT : LE DIMANCHE 16 JUILLET 2017

VILLEVIEILLE

MESSE LE SAMEDI 5 AOUT 2017 à 10H 30 (FETE DE LA SAINT NICOLAS MESSE ET PROCESSION)

CASTELLET-SAINT-CASSIEN

MESSE LE SAMEDI 12 AOUT 2017 à 10H 30 (FETE DE LA SAINT-LAURENT MESSE ET PROCESSION)

Travaux d'alimentation électrique du bassin intermédiaire MONTBLANC



Le Bassin d'eau potable de Montblanc bas a été équipé d'un stérilisateur Ultra Violet . L'alimentation électrique du bassin a été réalisée par le Syndicat d'Energie 04 qui a profité du chantier pour éliminer la bretelle aérienne qui alimentait le bâtiment communal. C'est la société SEREX qui a posé le stérilisateur et le compteur de production. Tous les bassins de la commune sont maintenant équipés . Nous remercions le SDE 04 pour la réalisation de ce chantier.. Le coût



s'élève à la somme de 9 000 Euros pour la partie appareil U.V. et compteur et le SDE a pris en charge l'alimentation et l'enfouissement de la ligne pour un montant de 20 000 Euros environ. **Tous les bassins de la commune (6) sont maintenant équipés d'appareil de désinfection.**

COMMUNE DE VAL DE CHALVAGNE

Tél. /Fax : 04 93 05 40 29
Déclaré en préfecture et au T.G.I.
Site : www.val-de-chalvagne.fr
Dir. De Publication : Christian GATTI
Concepteur : Bernard CAIRO

Téléphone : 04 93 05 40 29
Télécopie : 04 93 05 40 29
Messagerie : mairie@val-de-chalvagne.fr

[www:// val de
chalvagne. fr](http://www.val-de-chalvagne.fr)



Lors de la remise de diplômes de l'EDHEC BUSINESS SCHOOL à l'Acropolis le 29 avril 2017 (en présence du représentant de la Mairie de Nice) Elizabeth Dickson, habitante de Montblanc s'est vu attribuer un prix pédagogique qui récompense les meilleurs professeurs de l'école.

Elizabeth Dickson est responsable du département des langues à l'EDHEC et elle est également professeur d'Anglais. Ce prix est décerné par un comité académique qui évalue les 150 professeurs du groupe EDHEC à Nice, Lille, Paris, Londres, Singapour. Elizabeth est arrivée dans le top 5. Nous la félicitons pour ce remarquable résultat. *Toutes nos félicitations à Lise.*



Qu'est-ce que la Saisine par Voie Electronique de l'administration (SVE) ?

Depuis le 7 novembre 2016, tout usager peut saisir les administrations (services de l'État, mairies, organismes de service public ou de sécurité sociale) par voie électronique, au lieu de se déplacer ou d'envoyer un courrier. Des exceptions existent pour certaines démarches. (voir site : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F33323>)

La SVE est accessible à tous les usagers : particuliers, professionnels, entreprises, associations, etc.

Sauf exceptions, après s'être identifié auprès de l'administration, l'usager peut :

adresser par voie électronique toute demande, déclaration, document ou information à l'administration et/ou répondre à l'administration par cette voie, sans que le service concerné ne puisse lui demander de répéter ou confirmer sa saisine par une autre voie qui ne serait pas dématérialisée.

Comment faire une demande par voie dématérialisée ?

Vous pouvez procéder à la saisie et à la transmission des demandes qui sont du ressort de la commune en vous connectant sur le site <http://www.val-de-chalvagne.fr/blog/>, rubrique « Articles et Catégories » > « Saisine par voie électronique » - Val de Chalvagne.

N.B :

- Il est parfois nécessaire d'accompagner votre demande en ligne de pièces justificatives numérisées.
- Suite à l'envoi, un accusé de réception électronique (ARE) est adressé à l'usager par le service compétent : L'ARE assure de l'envoi et sert à calculer les délais de formation d'une éventuelle décision implicite.
- Vous pouvez continuer à utiliser les autres moyens de saisine (sur place ou par courrier).
- Pour tout complément d'information, connectez-vous sur :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F33323>